

Décembre 2010

NOTE D'INFORMATIONS

Mairie de
BOESENBIESEN

22 Rue Principale
67390 BOESENBIESEN



Tél. 09 75 66 75 48

Fax 03 88 85 30 81

communedeboesenbiesen@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

- ⇒ Lundi 17h à 19h
- ⇒ Mercredi 11h à 12h
- ⇒ Jeudi 16h à 17h

OBJETS TROUVES

A l'issue de l'année scolaire 2009/2010, **plusieurs vêtements et chaussures sont restés à l'école de SCHWOBSHEIM.**

Les personnes qui souhaitent les récupérer peuvent s'adresser à Mme KEMPF Denise (03 88 85 38 84) **jusqu'au 19 déc. 2010.** Passé ce délai, il sera fait don des affaires à Emmaüs.

TRAVAUX

**RUE DES CHAMPS
CHEMIN DE BALDENHEIM**

Des travaux d'aménagement de la Rue des Champs et le chemin de Baldenheim ont été entrepris.



Ces voies ont été préparées pour la pose du macadam.

En raison des conditions climatiques, la pose de l'enrobé ne pourra intervenir immédiatement.

Dans l'attente de la réalisation de ces travaux, **il est demandé aux agriculteurs susceptibles d'utiliser cette voie d'éviter de le faire afin de ne pas l'endommager** avant achèvement des travaux.

**MERCI D'AVANCE POUR
VOTRE COLLABORATION ET
VOTRE COMPREHENSION!**

FERMETURE DE LA MAIRIE

Le **secrétariat de mairie** sera **fermé**
du **23 déc. 2010** jusqu'au **29 déc. 2010 (inclus)**

*Les permanences reprendront normalement
le 30 déc. 2010.*

En cas d'urgence, veuillez vous adresser :

- ⇒ **au Maire** (Jean-Blaise LOOS 03.88.85.36.53)
- ⇒ **aux adjoints** (SIMLER Henri 03.88.85.32.21 –
KEUSCH J-Jacques 03.88.85.37.51)

REVISION DES LISTES ELECTORALES

**L'INSCRIPTION SUR LES LISTES
ÉLECTORALES EST OBLIGATOIRE.**

Si vous avez déménagé, vous êtes tenu de vous faire inscrire sur la liste électorale de la commune de votre nouveau domicile.

Concernant les ressortissants de l'Union Européenne, l'inscription sur les listes complémentaires des représentants au Parlement Européen et les élections municipales est possible.

Dans tous les cas, il vous suffit de vous présenter en mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

L'inscription est possible jusqu'au 31 décembre de chaque année, et prise en compte au 1er mars de l'année suivante.

*Pour tous renseignements,
vous pouvez contacter la mairie !*

*A Boesenbiesen, **la mairie sera ouverte le 30/12/2010, exceptionnellement, de 14h à 17h.***

FÊTE DES AÎNES

La fête en l'honneur des aînés de la Commune aura lieu **le dimanche 09 janvier 2011.**

Les personnes concernées, âgées de plus de 60 ans, sont invitées à en prendre bonne note. Les invitations officielles devraient parvenir entre Noël et Nouvel An.

 A tous et toutes, nous vous souhaitons
d'agréables fêtes de fin d'année !

CARTE NATIONALE D'IDENTITE (CNI)

Gratuite et valable 10 ans, la demande de CNI est à déposer à la mairie de votre domicile.

Le **délai de délivrance de 4 semaines**.

Pièces à fournir (MAJEURS) :

- ⇒ 2 photos
- ⇒ 1 justificatif de domicile à votre nom (facture EDF, téléphone, avis imposition, etc.)
- ⇒ L'ancienne CNI
- ⇒ En cas de perte ou de vol : la déclaration accompagnée de 25 € de timbres fiscaux
- ⇒ Copie intégrale de l'acte de naissance (peut être demandée par la mairie).

Les majeurs doivent se présenter en personne.

Pièces à fournir (MINEURS) :

- ⇒ 2 photos
- ⇒ 1 justificatif de domicile au nom du représentant légal (facture EDF, téléphone, avis imposition, etc.)
- ⇒ L'ancienne CNI
- ⇒ En cas de perte ou de vol : la déclaration accompagnée de 25 € de timbres fiscaux
- ⇒ Copie intégrale de l'acte de naissance (peut être demandée par la mairie).

Les mineurs doivent se présenter en mairie accompagnés du représentant légal.

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

Tout mineur français n'ayant pas de passeport valide personnel et qui doit quitter la métropole sans être accompagné d'une personne titulaire de l'autorité parentale doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire.

Cette autorisation est obligatoire pour franchir la frontière. Elle DOIT être accompagnée d'une CNI en cours de validité ou un passeport périmé depuis moins de 5 ans.

Pour obtenir une autorisation de sortie du territoire, la personne qui détient l'autorité parentale doit se présenter à la mairie de son domicile munie du livret de famille, de sa CNI et de celle du mineur concerné.

Cette autorisation est **gratuite et valable 5 ans**.

PENSEZ À DENEIGER VOTRE TROTTOIR ET L'ACCÈS A VOTRE BOÎTE AUX LETTRES

Pour la sécurité de tous, **les habitants de la commune sont invités à déneiger leur trottoir lors des intempéries hivernales.**

Il est également important **de dégager l'accès aux boîtes aux lettres** pour permettre au facteur de distribuer le courrier dans les meilleures conditions possibles. Les facteurs distribuent votre courrier 6 jours sur 7, et durant les intempéries hivernales, leur mission est rendu difficile lorsque les accès aux boîtes aux lettres ne sont pas dégagés.

Enfin, **pour éviter tout risque en cas de verglas, il est conseillé de répandre sur le trottoir des cendres, du sable, du gravier, de la sciure de bois ou du sel.**

VIEUX PAPIERS ET CARTONS 2011



En 2011, le Club des Jeunes ramassera les vieux papiers et cartons

- ⇒ **mercredi 20/04/2011**
- ⇒ **mercredi 26/10/2011**

Comme toujours, vous pourrez déposer, devant vos maisons, les vieux papiers en paquets ficelés ou dans des cartons.

La benne sera également à disposition du public dans la Rue de l'Ecole!

FORUM DECOUVERTE DES METIERS 10/02/2011 À SÉLESTAT

Un forum « Découverte des métiers » aura lieu le jeudi 10 février 2011 à Sélestat aux Tanzmatten.

La matinée sera réservée aux scolaires et l'après midi aux demandeurs d'emploi, aux jeunes suivis par la Mission Locale et à toute personne intéressée.

Cette journée sera consacrée à 4 thématiques : bois et bâtiment/bouche, hôtellerie-restauration et grande distribution/industrie/agriculture, viticulture et sylviculture.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

Marie DANGELSER au 03 88 92 12 10
ou m.dangels@adac-selestat.com